

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike
Excusée avec pouvoir : AUBLETTE Geneviève donne pouvoir à BEGUIER Monique – CHEILLAN Marc donne pouvoir à BRIOLE Jean-Pierre – CRACOWSKI Jacques donne pouvoir à CHARRIN Philippe
Madame Isabelle TIDIER est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°2017_039 : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

CONSIDÉRANT qu'ont été prises en compte des observations de l'ensemble des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur ;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au projet remettant en cause l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au projet procèdent de l'enquête publique ;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme,

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir débattu, le Conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vauvenargues, conformément au dossier annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme et R2121-10 du Code général des Collectivités territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie de Vauvenargues aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Département.

> **Monsieur Marc CHEILLAN a voté contre.**

DELIBERATION N°2017_040 : INSTAURATION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'INSTITUER** le Droit de Préemption Urbain dans toutes les zones urbaines et à urbaniser délimitées par le Plan Local d'Urbanisme, tel que figuré dans le plan annexé à la présente délibération et annexé au PLU approuvé le 3 juillet 2017
- **DE DELEGUER** le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le DPU conformément à l'article L.2122-22 21° du CGCT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire application le cas échéant des articles L.2122-17 du CGCT.

DELIBERATION N°2017_041 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE PROXIMITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention telle qu'elle est jointe en annexe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2017_042 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES - TRAVAUX DE PROXIMITE : ESPACES ET BATIMENTS COMMUNAUX - CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « Travaux de proximité : espaces et bâtiments communaux » ainsi rectifié ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès du Département dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Travaux de proximité : espaces et bâtiments communaux

CHARGES		
Nature des charges	Montant € HT	Particip
Gazon synthétique du petit stade Ecole	4 899	Con. départem Bouches-c
Pose d'une grille pluviale Chemin de l'Oratoire	2 910	
Réalisation d'un drain pluvial Cimetière	4 000	
Mise en conformité électrique des installations Bâtiment communal Mairie/Ecole	2 147.90	
Pose d'une fenêtre intérieure Logement communal Place Gambetta	790	
Modification des arrivées d'eaux de la salle de change de la crèche	3 125.82	
Modification des arrivées électriques de la salle de change de la crèche	2 276.31	
Mise en conformité des installations électriques Moulin à huile	2 270.18	
Travaux de menuiserie Crèche	780	
Installation d'une porte de sécurité Crèche	2 380	
Création d'aérations règlementaires Restaurant scolaire	690	
Travaux de maçonnerie Logement communal Rue Baron	2 185	
Travaux de peinture Crèche	6 235.26	
Changement des clôtures et du portillon extérieurs Crèche	2 832	
Installation d'un visiophone Presbytère	930	
Installation d'un système de protection solaire Ecole	4 000	
TOTAL	42 451.47	7

DELIBERATION N°2017_043 : POSTE PROVISOIRE DE GENDARMERIE 2017 - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention quadripartite telle qu'elle est présentée en annexe ;
- **DE DIRE** que les dépenses y afférentes sont inscrites au budget communal 2016 au compte 657341 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2017_044 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITE DES FETES

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement telles que présentées ci-dessous ;
- **DE DIRE** que les montants seront prélevés sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Association	Objet / Activités	Montant demandé	Montant accordé n-1	Montant proposé
Comité des fêtes	Diverses manifestations tout au long de l'année : fête du village, marché aux fleurs, vide-grenier, animations...	3 500 €	3 500 €	3 500 €

DELIBERATION N°2017_045 : SERVICE PERISCOLAIRE - ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA RENTREE 2017/2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du service d'accueil périscolaire tel qu'il est présenté en annexe;
- **DE FIXER** au 1^{er} septembre 2017 la date d'entrée en vigueur dudit règlement ;
- **DE PRECISER** que ce document sera affiché de façon visible dans les locaux d'accueil au sein de l'école et notifié à chaque parent ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, aux fins de contrôle du respect du règlement par l'ensemble des personnes concernées et le cas échéant de sanction.

Pour affichage du 5/07/2017 au 5/09/2017

Transmission en Sous-préfecture le 5/07/2017

Coralie BARTE

Directeur Général des Services